



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

## PROCES VERBAL N° 27

**Réunion plénière du 27 mai 2026 à 18 heures 00.**

**Lieu :** siège du DFSM à YERVILLE

**Membres présents :** Madame HANOUEZ Laetitia  
Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.

**EXCUSES :** LEFEVRE Dominique

**INVITES :**

### **RAPPEL AUX CLUBS**

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

### **RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§§

### **INFORMATION POUR LES CLUBS**

**La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :**

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres SENIORS et critérium VETERANS.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres.**
- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium vétérans avec l'accord de la Commission.**

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



§§§§§

## **ADOPTION DES PROCES VERBAUX**

**La Commission procède à l'adoption :**

- Du procès-verbal n°18 de la réunion plénière du 10 mars 2026 publié sur le site du DFSM le 12 mars 2026.
- Du procès-verbal n°19 de la réunion plénière du 11 mars 2026 publié sur le site du DFSM le 17 mars 2026 et de son annexe publiée sur footclubs le 17 mars 2026.
- Du procès-verbal n°20 de la réunion restreinte du 06 avril 2026 publié sur le site du DFSM le 07 avril 2026.
- Du procès-verbal n°21 de la réunion restreinte du 14 avril 2026 publié sur le site du DFSM le 16 avril 2026 et de son annexe publiée sur footclub le 17 avril 2026.
- Du procès-verbal n°22 de la réunion plénière du 17 avril 2026 publié sur le site du DFSM le 21 avril 2026.
- Du procès-verbal n° 24 de la réunion restreinte du 27 avril 2026 publié sur le site du DFSM le 29 avril 2026.

En l'absence d'observations, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

§§§§§

## **DECISION**

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE G**

**Match n°54072414 FC BARENTINOIS 41 / ENT MUNICIPAUX / ESSO 41 du 12 avril 2026.**

Après avoir auditionné :

- M. FERRERA DE SOUSA Alcindo licence n°2127420931 du FC BARENTINOIS
- M. DELIDAIIS Jérémy licence n°2127523445 du FC BARENTINOIS
- M. PODEVIN Olivier licence n°2127446358 de l'ENT MUNICIPAUX / ESSO 41

Ces trois personnes nous assurent que le match a bien eu lieu avec les deux équipes sur le terrain Que l'ENT MUNICIPAUX / ESSO a débuté le match avec 10 joueurs et fini le match avec seulement neuf joueurs ce qui explique le score.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.
- Ne met pas d'amende sur ce match suite à l'erreur de jour sur la date de la convocation.

### **COUPE ANDRE CAILLOT**

**Match n°55628291 AS FAUVILLAISE 3 / ISNEAUVILLE FC 1 du 14 mai 2026**

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 29 mai 2026

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.
- Dit l'AS FAUVILLAISE qualifié pour la suite de la compétition.

### **COUPE JEAN MERAULT**

**Match n°55628286 SOLIDARITE S GOURNAY 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 3 du 14 mai 2026**

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 29 mai 2026  
La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu à l'équipe du HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 3
- Dit l'équipe de SOLIDARITE S GOURNAY 1 qualifiée pour la suite de la compétition.

#### **COUPE VETERANS ANDRE STRAPPE**

Match n° 55628371 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 41 / ROUEN AC 41 du 14 mai, 2026

- Voir ANNEXE du PV N° 27 publié sur footclubs le 02 juin 2026.

§§§§§

#### **TIRAGE ½ finale COUPE JEAN MERAULT**

- 1- US CRIELLOISE 1 / A. HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 1
- 2- SOLIDARITE S GOURNAY1 / US AUFFAY 1

#### **TIRAGE ½ finale COUPE ANDRE CAILLOT**

- 1- HARFLEUR FC 1 / AS FAUVILLAISE 3
- 2- STADE DE GRAND QUEVILLY 3 / ROGERVILLE FC 1

#### **TIRAGE ½ finale COUPE ROBERT BALLUET**

- 1- HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF 5 / AS DE MONTIVILLIERS 3
- 2- AS LANQUETOT 1 / A. ROUENNAISE DE FOOT 1

#### **TIRAGE ½ finale COUPE VETERANS ANDRE STRAPPE**

- 1- CMS OISSEL 41 / ALM DEVILLE MAROMME 41
- 2- RC PORT DU HAVRE 41 / FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 41 ou ROUEN AC 41

**Le Président de la commission**  
**M. LECORNU Pierre**

**Le Secrétaire de la commission**  
**M. MOGIS Michel**

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville